Genay (69) : Le fils du footballeur Marc-Vivien Foé aux assises pour l'agression d'un prêtre (MàJ : 5 ans de prison ferme)

06/06/2018 à 19h57

Marc Foé, 22 ans, fils du défunt international de football camerounais Marc-Vivien Foé, a été condamné mercredi après-midi à cinq ans d'emprisonnement ferme par la cour d'assises de Lyon, pour vol à avec arme et séquestration.

Impliqué à ses côtés dans l'agression d'un prêtre à son domicile, le 28 novembre 2015 à Genay (Rhône), Sofiane Bardot, 20 ans, a été condamné à la même peine, en tant que co-auteur de la séquestration, mais a été acquitté du chef de violences volontaires avec arme.

L'avocat général avait requis mercredi matin des peines bien plus élevées et distinctes. Estimant qu'il avait eu un «rôle pilote» et considérant son état de récidive légale, Vincent Le Pannerer avait réclamé douze ans de réclusion criminelle contre Sofiane Bardot, et huit ans contre Marc Foé.

Le pardon accordé aux deux accusés par le père Luc Biquez explique probablement la clémence du verdict. «Je ne peux qu'espérer que vous trouverez un chemin plus cohérent et plus droit. Pour ce qui est de moi, je ne vous en veux pas. J'espère que vous puissiez en prendre une réelle conscience et pas seulement avec des mots faciles», avait déclaré le curé de Genay mardi à la barre, en se tournant vers les deux accusés.

(…) Le Progrès

L'enfant de star et son coaccusé d'origine modeste sont poursuivis pour vol et séquestration. (…)

Qui de Marc ou de Sophiane a influencé l'autre ? Ils se renvoient la balle. Fils de star, fils de personne, l'improbable duo a sonné à la porte d'un prêtre, dans la nuit du 28 novembre 2015. Le père Luc Biquez, curé de la paroisse de Genay. Foé reconnaît l'avoir frappé. Bardot avoue avoir fouillé sa chambre. Menotté, mains dans le dos, le prêtre a reçu des coups de poing, avec des gants de moto à coque renforcée, des coups de crosse, aussi. La scène a duré près de deux heures, pour un butin nul et une fuite précipitée.

« Je n'envisageais pas une issue fatale, je me disais que j'allais pouvoir m'en sortir, sans faire défiler ma vie, je pensais à mes proches, ces pensées m'habitaient et m'évitaient de penser à ce qui se passait », témoigne le prêtre. *« Il a fallu quatre à cinq mois pour retrouver mon énergie habituelle, aujourd'hui encore, il y a quelque chose qui reste »,* ajoute Luc Biquez, confessant au jury : *« J'avais un tempérament assez intellectuel, je faisais les choses à fond, je creusais les questions, aujourd'hui ce goût de la réflexion a moins de goût, je réfléchis toujours mais dans une perspective plus pratique, plus utilitaire. Je suis clairement recentré sur les relations humaines, ces relations sont fragiles puisqu'elles peuvent s'arrêter brusquement. »*

On devine une foi modifiée, un prêtre hanté par la fragilité de la vie après avoir subi l'extrême violence. Au procès, il distingue *« ses sentiments personnels »,* accorde en plein prétoire le pardon aux accusés, leur souhaitant de *« retrouver un chemin de vie plus cohérent et plus droit, une réelle prise de conscience, et pas seulement des mots faciles ».* Et il justifie sa constitution de partie civile, car, *« dans la société des hommes, c'est important de prendre conscience qu'il y a des choses qui ne se font pas. A travers ce*

jugement, j'attends que cette chose se dise. » Verdict mercredi.

www.lemonde.fr

(Merci à Prosperpine)